

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-354
Référence Nomenclature n°3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Acquisition d'un bâtiment à usage de dépôt-hangar et terrain attenant sis Chemin du Val, Bas de la Cote à FIRMINY, et cadastrés Section AK Numéros 455, 459, et 486

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2241-1,

Considérant que Monsieur et Madame Jean Claude POMPORT sont propriétaires d'un bâtiment à usage de dépôt-hangar et terrain attenant sis Chemin du Val, Bas de la Cote à FIRMINY, alors cadastrés Section AK Numéros 455, 459, et 486, d'une contenance totale de 00ha 11a 96ca,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont constitués comme ci-avant rapporté d'un bâtiment d'une surface d'environ 140,00 m² à usage de dépôt-hangar et terrain attenant d'aire de stationnement et de stockage et de prairie d'une surface d'une surface d'environ 1.050,00 m²,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont situés en Zone N du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'au regard de leur situation géographique – en cela qu'ils sont contigus aux serres municipales – l'acquisition desdits biens et droits immobiliers permettrait le développement du maraichage municipal, alors pourvoyeur de légumes frais et de saison pour les cantines scolaires municipales,

Considérant les échanges et les négociations alors intervenus avec Monsieur et Madame Jean Claude POMPORT, et l'accord de ces derniers quant à la vente desdits biens et droits immobiliers au prix de 179.900,00 €, sous condition de laisser un accès et la jouissance à ces derniers du carré potager d'une surface d'environ de 200,00 m², et situé en arrière dudit bâtiment, et ce pour une durée de vingt (20) ans,

Considérant que les frais d'acquisition à considérer sont à la charge de la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées, savoir notamment au prix de 179.900,00 €,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-354
Référence Nomenclature n°3.1

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

32 Voix Pour,
1 Abstention (liste l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées, savoir notamment au prix de 179.900,00 €,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Daniel LOMBARDIN



Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11/12/23
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

**Acquisition d'un bâtiment à usage de dépôt-hangar et terrain
attenant sis Chemin du Val, Bas de la Cote à FIRMINY, et cadastrés
Section AK Numéros 455, 459, et 486**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLoux Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

